



Fédération Sportive et Culturelle de France
Comité Régional des Hauts de France
E-mail = fscf-hautsdefrance@orange.fr
Comité Départemental Nord-Pas de Calais
E-mail = fscf-nord@wanadoo.fr
39, rue de la Monnaie
59000 LILLE
Tél : 03.20.14.53.45



FASCICULE TECHNIQUE REGLEMENT



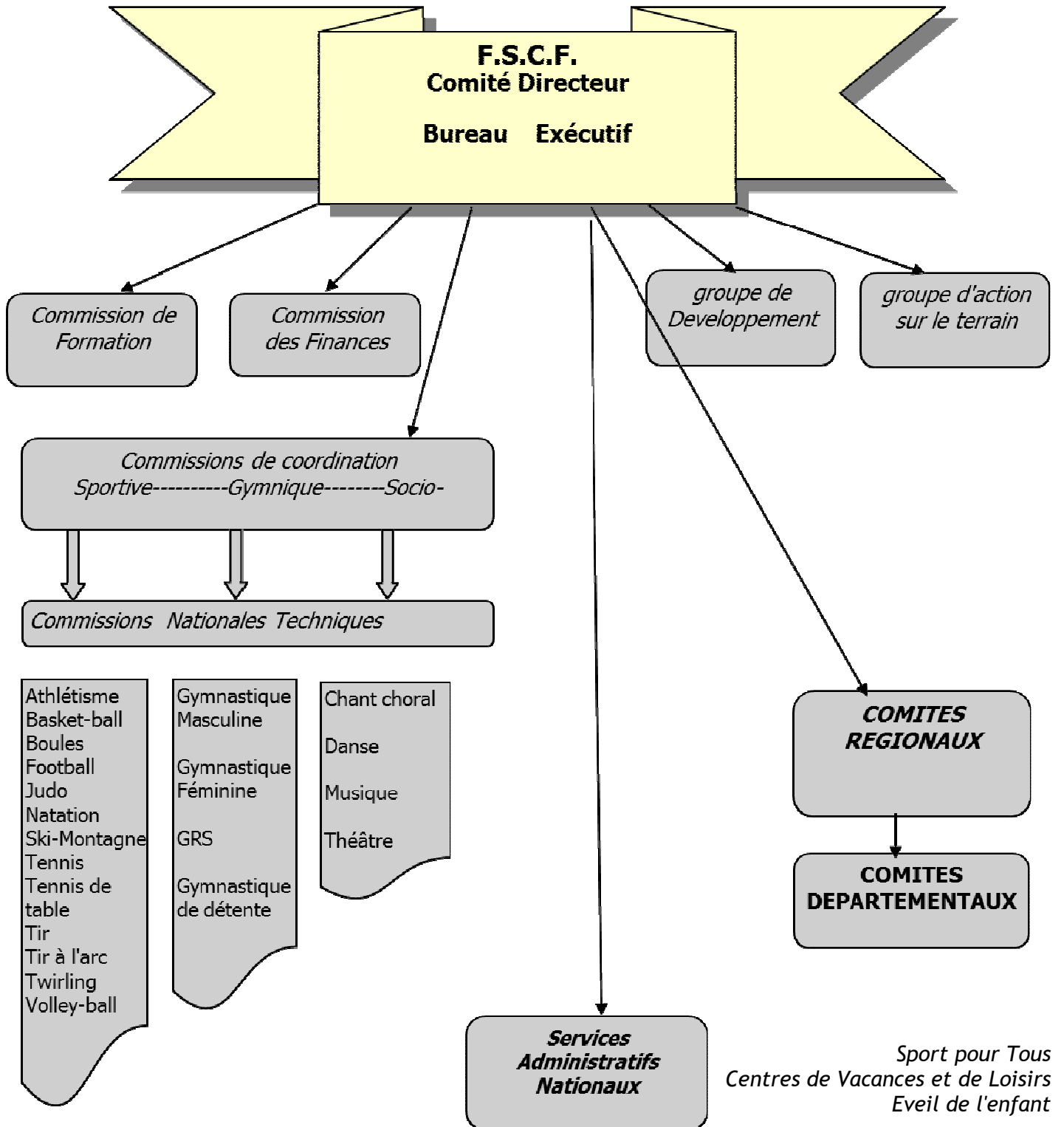
2018/2019

TABLE DES MATIERES

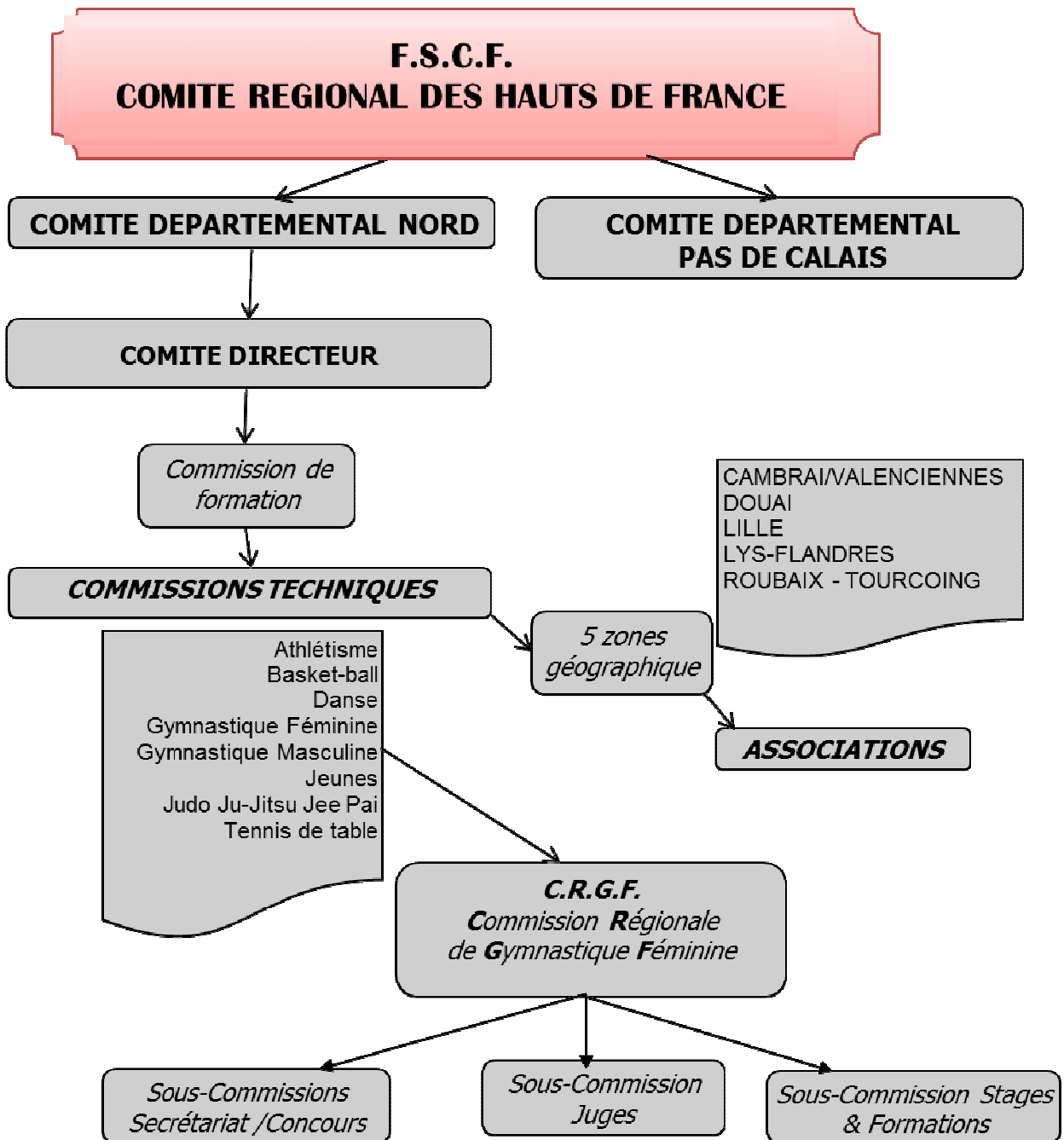
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	3
1. ORGANIGRAMME NATIONAL	3
2. ORGANIGRAMME COMITE REGIONAL DES HAUS DE FRANCE.....	4
3. COMITE REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE	5
4. COMITE DEPARTEMENTAL NORD-PAS DE CALAIS	6
5. CONCOURS	7
6. STAGES.....	8
7. JUGES	9
8. JUGES - ENGAGEMENTS JUGES.....	10
9. JUGES - QUOTA DES JUGES PAR COMPETITIONS	10
10. JUGES - QUOTA DES JUGES PAR COMPETITIONS (SUITE).....	11
REGLEMENTS GENERAUX.....	12
1. TENUE ET ACCES PLATEAUX.....	12
2. INFORMATIONS.....	13
RÉGLEMENTS ÉTOILES GYMNiques AÎNÉES - JEUNESSES, BADGES POUSSINS	14
REGLEMENTS ÉTOILES GYMNiques C.R.G.F. (AINEES - MIXAGE 5/6° DEGRE - 6° DEGRE)	16
CHALLENGES POUSSINS - JEUNESSES - AÎNÉES - PRESTIGE	17
1. REGLEMENTS GENERAUX.....	17
2. REGLEMENT CONCERNANT LES QUALIFIEES INDIVIDUELLES	19
3. REGLEMENTS TECHNIQUES	20
CONDITIONS POUR L'INSCRIPTION DE PRINCIPE ET DE PARTICIPATION AUX INDIVIDUELS RÉGIONAUX	22
CHAMPIONNATS INDIVIDUELS TROPHÉE DAMIEN HANSSSENS	23
RÉGLEMENTS GÉNÉRAUX DES CONCOURS RÉGIONAUX	24
1. GENERALITES POUSSINS - JEUNESSES - AINEES.....	24
2. SPECIFICITES POUSSINS	24
CHALLENGE VERNETTE	25
CHALLENGE JEAN BAILLEUL.....	25
CHALLENGE JEAN-CLAUDE RENARD	25
TROPHÉE DAMIEN HANSSSENS	25
TROPHÉE RICHARD ET PAULETTE DECORTE	25

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1. ORGANIGRAMME NATIONAL



2. ORGANIGRAMME COMITE REGIONAL DES HAUS DE FRANCE



Le Comité Départemental Nord étant très étendu, il est divisé en 5 zones géographiques mais pour la gymnastique féminine, après regroupement, il y a 5 secteurs :

CAMBRAI / VALENCIENNES
 LYS FLANDRES

DOUAI
 ROUBAIX / TOURCOING

LILLE

3. COMITE REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE



ADRESSES UTILES : F.S.C.F.

22, rue Oberkampf

75011 PARIS

Tél. : 01.43.38.50.57 / Fax : 01.43.14.06.65

Site : www.fscf.asso.fr / Email : fscf@fscf.asso.fr

F.S.C.F. Comité Départemental des Hauts de France

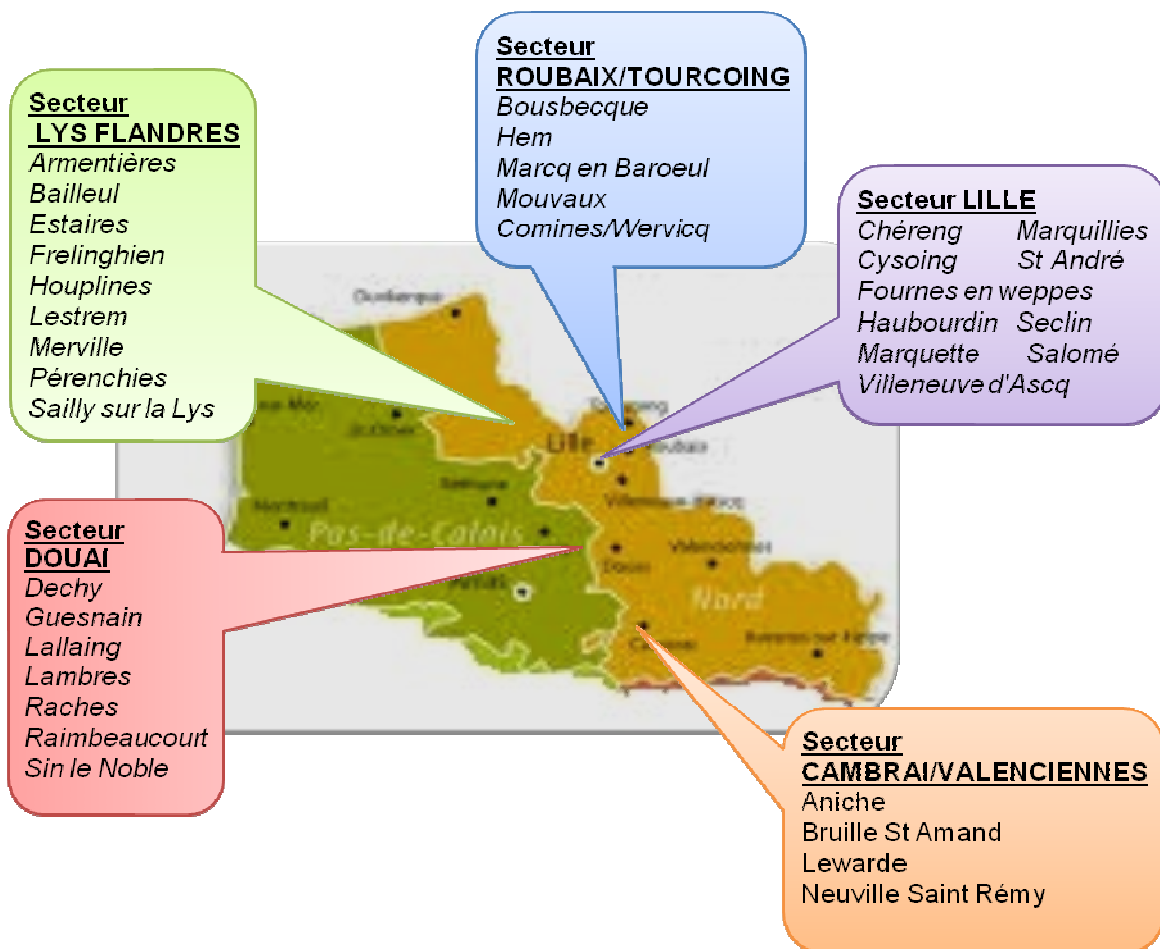
39, rue de la Monnaie

59000 LILLE

Tél. : 03.20.14.53.45

Fscf-hautsdefrance@orange.fr

4. COMITE DEPARTEMENTAL NORD-PAS DE CALAIS



ADRESSES UTILES : F.S.C.F.

22, rue Oberkampf
 75011 PARIS
 Tél. : 01.43.38.50.57 / Fax : 01.43.14.06.65
Adresse mail
fscf@fscf.asso.fr
Site :
www.fscf.asso.fr

F.S.C.F. C.D. NORD - C.R. des HAUTS DE FRANCE

39, rue de la Monnaie
 59000 LILLE
 Tél. : 03.20.14.53.45
Adresses mail :
Fscf-nord@wanadoo.fr -
fscf-hautsdefrance@orange.fr
Sites :
<https://hautsdefrance.fscf.asso.fr>
<https://nord.fscf.asso.fr>

Responsable de la C.R.G.F. : HANSENS Marie Odile : 58, rue Franklin Roosevelt - Résidence les Jardins D'Eléonor - Appt. D21- 59420 MOUVAUX - Tél. : 06.42.04.47.47 (après 18h00)

Email (perso) : damod.hanssens@orange.fr - (travail) : marie-odile.hanssens@chru-lille.fr

5. CONCOURS

Concours Nationaux :

Les concours cités ci-dessous sont prévus dans le programme fédéral. Ils sont pris en charge par une association qui suit les directives de la F.S.C.F.

Concours organisés sous la direction de la F.S.C.F-Comité National :

- | | | |
|--|---|---------|
| <ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} Tour des Coupes Nationales • Finale des Coupes Nationales • Championnat Individuel National • Championnat National en Section | } | LIBRES |
| | | IMPOSES |

Concours organisés sous l'égide de la C.R.G.F.- Comité Régional des Hauts de France :

- | | | |
|--|---|---------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • 1er Tour des Coupes Nationales • Championnat Individuel • Championnat Individuel Poussins (créé par la C.R.G.F.) | } | LIBRES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Concours Régional Poussins • Concours Régional Jeunesses • Concours Régional Aînées | } | IMPOSE (en section) |

Concours organisés sous l'égide de la C.R.G.F.- Comité Départemental Nord-Pas de Calais

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Concours Etoiles 5/6 et 6^{ème} degré AINEES • Challenges Poussins (créés par la C.R.G.F.) • Challenges Jeunesses (créés par la C.R.G.F.) • Challenges Aînées (créés par la C.R.G.F.) • Challenges Prestige (créés par la C.R.G.F) | } | INDIVIDUELS IMPOSES
EQUIPE de 3 à 5 Gyms
IMPOSES

EQUIPE DE 2 AINEES-2 JEUNESSES
2 POUSSINES - IMPOSES |
|---|---|---|

Les secteurs organisent techniquement les concours suivants, sous l'égide de la C.R.G.F et le Comité Départemental Nord-Pas de Calais :

- | | | |
|--|---|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Etoiles Aînées et Jeunesses • Badges Poussins | } | INDIVIDUELS
IMPOSES |
|--|---|------------------------|

DIVERS

Commande : CD musique à la F.S.C.F
 C.D. avec musique sol Poussins au CD NORD (= Musique sol AJ 2016/2017])

Inscriptions : championnats Nationaux : à faire sur le site FSCF (**à partir du 01/02/19 jusqu'au 31/03/19**)
Copie des engagements Nationaux à envoyer à la responsable CRGF pour vérification et validation.

ENVOI POUR CETTE MEME DATE LES ENGAGEMENTS DES REGIONAUX AINEES JEUNESSES pour toutes les associations participantes aux Nationaux.

Pour tous ces concours se reporter au programme Fédéral Féminin et à ce fascicule.

6. STAGES

- | | | |
|--|---|---|
| • Perf. Day | } | Organisés par la
CRGF |
| • Stage Initiateur : ouvert à la dernière année Jeunesses | } | Organisés par le
Comité Régional des
Hauts de France |
| • Stage animateur Fédéral Niveau 1 = A.F. 1
ouvert dès la 1 ^{ère} année Aînées | | |
| • Unité de Formation Fédérale = U.F.F. | | |
| • Stage A.F. 2 = Brevet d'Animateur Fédéral
ouvert aux Aînées 2 ^{ème} année | } | Organisé par la F.S.C.F.
chaque année, et parfois
par le Comité Régional
des Hauts de France |
| • Stage A.F. 3 = Brevet d'Animateur Fédéral
ouvert aux Aînées 3 ^{ème} année | } | Organisé par la F.S.C.F |
- Un stage par an est organisé (sous réserve de participants).

En cas de licence incomplète ou manquante lors des épreuves et des stages, fournir le listing d'édition de la saison en cours. Une reconnaissance de dette sera établie et signée par le responsable accompagnateur. Le Comité Départemental délivrera la facture dès réception de la reconnaissance.

RAPPEL : PAS DE COMPETITION SANS LICENCE

7. JUGES

- Avoir 14 ans (ou plus) pour juger les AJP.

Progression :

- | | | |
|---------------------------------|---|----------------------------------|
| • Juge 1 ^{er} Echelon | } | Sans examen |
| • Juge 2 ^{ème} Echelon | | |
| • Juge 6 ^{ème} Degré | } | Avec examen |
| • Juge Libre | | |
| • Juge Fédéral Arbitre | } | Avec examen sous forme de module |
| • Juge Fédéral Formateur | | |

Règlement Juges :

Droits et devoirs du juge (extrait du guide pratique du juge).

- Respect d'envoi des engagements
- Obligation de suivre les formations pour juger du 1^{er} au 6^{ème} degré inclus et le libre
- Formation indépendante : imposé (du 1^{er} au 5^{ème}) - 6^{ème} degré - libre
- Si un juge n'est pas recyclé sur une période de 2 ans, il ne sera pas autorisé à juger.
(Les recyclages FIG et 6^{ème} degré ne sont pas valables pour les imposés).
- Respect du temps de pause
- Respect de l'heure de pointage
- Tenue vestimentaire des juges obligatoire pour tous les concours (pas de jean)
- Ne pas quitter son poste en dehors des pauses
- Accepter son rôle quel que soit le niveau
- Respecter l'ordre de passage des gymnastes donné par l'encadrement
- Les juges (à partir du 2^{ème} échelon) doivent être polyvalents, minimum sur 2 agrès
- Aucune réflexion sur les gymnastes
- **Avoir un comportement correct (portable interdit)**
 Ce règlement a été revu et accepté lors de la réunion des juges du 25/10/1999. Il sera donc scrupuleusement appliqué.
- Avoir impérativement jugé Etoiles et/ou Badges en secteur pour participer aux challenges
- **Présenter sa licence à chaque compétition**

POUR LES ASSOCIATIONS PARTICIPANT AUX COMPETITIONS NATIONALES :

- Prévenir la responsable des juges le plus vite possible en cas de besoin de juges
- **Faire impérativement signer les dossiers**

Les dossiers pour les nationaux en section et les nationaux individuels **doivent être adressés en copie à la Présidente du Jury et à la Responsable de la CRGF ainsi que la liste des juges** sinon votre candidature ne sera pas prise en compte et le dossier vous sera retourné.

- Avoir impérativement jugé dans les compétitions du CD NORD **ou du Comité Régional des Hauts de France** pour participer aux compétitions nationales.

8. JUGES - ENGAGEMENTS JUGES

Les engagements des juges doivent être envoyés en même temps que les engagements des gymnastes.

- Les quotas de juges à engager en concours doivent être respectés à CHAQUE COMPETITION. Si vous engagez plus de juges pour un concours X, le nombre de juges supplémentaires ne peut venir compenser un nombre de juge insuffisant pour un concours Y.
- Pour respecter le quota de juges à une compétition, une association peut en demander à une autre association. Dans ce cas, l'association s'engage à prendre en charge repas, frais de déplacement, d'hébergement.
- **Tout juge inscrit doit être présent.**
La commission se réunira et se donnera le droit de mettre une équipe en HORS CLASSEMENT (tirage au sort) ainsi que l'application de l'amende si :
 - absence de gymnastes dans un délai de moins de 10 jours,
 - absence non justifiée le jour de la compétition (apporter le Certificat Médical).
- **Pour les Régionaux AJP : toute inscription sans juges sera refusée.**
- Une association ne respectant pas le nombre de juges doit s'acquitter d'une amende + payer autant de repas que le quota de juges exigé.
Ces amendes seront envoyées aux clubs par le CD NORD ou le Comité Régional des Hauts de France
- Les repas sont à payer avec l'engagement au CD NORD ou le Comité Régional des Hauts de France (suivant les compétitions cf. P7) (12 €/repas), qui les reversera à l'association organisatrice. (cf. décision de la CDGF du 15/09/2011).
- Toutes les associations, ayant des gymnastes en 6^{ème} degré depuis au moins 3 ans, sont tenues de présenter des juges 6^{ème} confirmés ou en initiation sous peine d'amende majorée.

9. JUGES - QUOTA DES JUGES PAR COMPETITIONS

• AMENDES :

En fonction de la compétition, il est demandé aux juges une qualification en rapport avec les degrés (2015/2016) :

- 1° et 2° degré = juge 1^{er} échelon, juge débutant
- 3° et 4° degré = juge 2° échelon
- 5° et 6° degré = juges 6° échelon - libre - formateur

Pour les challenges AJP :

Ex : engagement de 2 équipes : → une équipe 2^{ème}
: → une équipe 4^{ème}] METTRE LE NIVEAU SUPERIEUR

Il en est de même pour les Equipes Espoir Aînées (2X4+2X5) et Promotion I Jeunesses/Poussins (2X4+2X5) et II (Mixage 4/5) : METTRE LE NIVEAU SUPERIEUR

ATTENTION ! Respect de ce point de règlement au plus tard pour 2017/2018

REGLEMENTS GENERAUX

1. TENUE ET ACCES PLATEAUX

Valables pour toutes les compétitions

APPLICATION du règlement tenue - Programme F.S.C.F.

a) GYMNASTES

- **Challenges individuels, Compétitions Libres** : **justaucorps au choix de la gymnaste**, tenue identique pour les équipes challenges.

- **Régionaux** : Gymnastes tenues identiques.

- Pour accéder aux plateaux sur lesquels se déroulent la compétition, les gymnastes doivent présenter une licence en règle au contrôle des licences **(amendes de 10 € pour licence sans photo et pas de compétition pour non présentation de licences)**

b) CADRES

- Tenue gymnique et uniforme aux couleurs de l'association **et présentation de la licence pour tous les cadres présents sur les plateaux de compétitions (baskets ou chaussons propres)**.

c) JUGES

- **Femmes** : tenue bleu marine et blanc de décembre à avril, tenue blanche du 01 mai à fin juin (jean interdit).

- **Hommes** : tenue grise et bleu marine toute la saison (jean interdit).

Port de chaussons ou chaussures gymniques (pas de talons aiguilles) et toutes tenues juges doivent être décentes.

Les juges doivent présenter leur carte de juge et **leur licence** au responsable des juges du secteur ou à un responsable de la C.R.G.F. avant le début de la compétition.

Toute personne ne respectant pas ce règlement devra rester dans les parties réservées au public.

En cas de licence incomplète ou manquante lors des épreuves et des stages, fournir le listing d'édition de la saison en cours. Une reconnaissance de dette sera établie et signée par le responsable accompagnateur. **Le Comité Départemental Nord ou Comité Régional des Hauts de France** délivrera la facture dès réception de la reconnaissance.

RAPPEL : PAS DE COMPETITION SANS LICENCE

2. INFORMATIONS

Pour diminuer la charge administrative, il n'y a plus d'engagement de principe. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les dates d'envoi des engagements gymniques et juges.

Toutes les informations des engagements nominatifs doivent être remplies scrupuleusement dans les cases correspondantes.

Les engagements ne seront pas pris en compte si :

Le délai d'envoi des documents n'est pas respecté ;

Les engagements des juges ne sont pas joints (qu'importe votre proposition de juges [même néant]) ;

Les inscriptions ne sont pas faites sur les documents du fascicule.

(Téléchargement sur le site du [COMITE REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE](#)).

RAPPELS ou PRECISIONS

TOUTES QUESTIONS, EN RAPPORT AVEC LE REGLEMENT OU LES COMPETITIONS, DOIVENT ETRE ADRESSEES A LA RESPONSABLE DE LA CRGF PAR MAIL (damod.hanssens@orange.fr)

ENGAGEMENT AU CD NORD ou COMITE REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE :

TOUT CHANGEMENT DANS LES INSCRIPTIONS DES COMPETITIONS DOIT ETRE ENVOYE :

A LA RESPONSABLE DE LA CRGF, MO HANSENS (damod.hanssens@orange.fr)

+ COPIE A C. APPELGHEM (christineappelghem@wanadoo.fr)

TOUTES QUESTIONS, EN RAPPORT AVEC LES STAGES OU FORMATIONS DES GYMNASTES, DOIVENT ETRE ADRESSEES A PAULINE LECONTE PAR MAIL (pauline.leconte@yahoo.fr).

Seules les notes reportées par le juge sur la feuille récapitulative allant directement au secrétariat fait foi.

Il est rappelé que tout total de points peut être vérifié au secrétariat selon les délais précisés dans les consignes. **Un temps sera accordé pour la vérification des notes pour le dernier horaire avant la lecture du Palmarès.**

Toute réclamation de notes après lecture du palmarès ne sera pas prise en compte.

RÈGLEMENTS ÉTOILES GYMNiques ÂÎNÉES - JEUNESSES, BADGES POUSSINS

ARTICLE 1 : Les concours aux étoiles et aux badges sont ouverts à toutes les gymnastes licenciées (Licences en règle depuis plus de 10 jours sinon application d'une amende (caution - voir programme fédéral)).

Ils sont organisés dans les secteurs sous les règlements de la F.S.C.F. et de la C.R.G.F. Ces concours serviront de qualification pour les rencontres COMBINÉS INDIVIDUELS et CHALLENGES (voir règlement correspondant à ces concours).

ARTICLE 2 : APPLICATION du règlement des étoiles et badges gymniques - Programme F.S.C.F.

ARTICLE 3 : Les lieux sont à fixer par les responsables des secteurs ainsi que l'organisation de réunion de préparation avec l'ensemble des associations participantes (réunissant le président, le secrétaire, le trésorier et le responsable juge du secteur, le(s) chef(s) de plateau et un représentant par association). Une convocation à cette réunion sera envoyée à la CRGF qui pourra y déléguer un représentant.

ARTICLE 4 : Les inscriptions doivent parvenir aux **responsables de secteur** 3 semaines avant la date du concours (date de la poste faisant foi) ou à la réunion de préparation en secteur.
Aucun engagement n'est autorisé le matin du match.

ATTENTION : Le secrétariat des secteurs a la possibilité de refuser toute inscription parvenue au-delà de la date prescrite.

ARTICLE 5 : Les associations sont tenues de faire parvenir **la liste des juges au responsable juges du secteur avec l'engagement des gymnastes** 3 semaines avant la date du concours (date de la poste faisant foi) ou à la réunion de préparation en secteur.

ARTICLE 6 : Les frais d'inscription fixés par le Comité Départemental Nord sont à régler à la réunion de préparation en secteur ou le jour du concours au trésorier du secteur. Chaque gymnaste concourra avec une fiche individuelle ([cf. à télécharger sur le site du CRHDF](#)).

ATTENTION : Les responsables des secteurs commandent et règlent les écussons au CD NORD.

Pour les poussins : les catégories sont identiques à celles des jeunesses, ainsi que le règlement.

ARTICLE 7 : Les inscriptions doivent se faire sur 3 feuilles distinctes (docs à télécharger sur le site) :

Une pour les Aînées en commençant par les 5^{èmes}, 4^{èmes}, 3^{èmes} et 2^{èmes} degrés puis les mixages 4/5°, 3/4°, 2/3°

Une pour les Jeunesses en commençant par les 5^{èmes}, 4^{èmes}, 3^{èmes}, 2^{èmes} et 1^{ers} degrés puis les mixages 4/5°, 3/4°, 2/3°, 1/2°

Une pour les Poussins en commençant par les 5^{èmes}, 4^{èmes}, 3^{èmes}, 2^{èmes} et 1^{ers} degrés **puis les mixages 4/5°, 3/4°, 2/3°, 1/2°** et par 2 années d'âges.

Nom et Prénom (en MAJUSCULES) - Année de Naissance - Degré de l'année en cours

©Il est interdit de descendre de degré d'une année sur l'autre
(Ceci étant valable également pour une Jeunesse montant en Aînée).

A - JEUNESSES - AINEES - POUSSINS

Les secteurs peuvent effectuer des mixages.

- Ex : 2^{ème} et 3^{ème} autorisés - 2^{ème} et 4^{ème} interdits

Les Poussins passant dans la catégorie Jeunesses et ayant présenté

- **Un 4^{ème} degré TRICOLORE sera tenu de présenter au minimum un 4^{ème} degré Jeunesses.**
- Un 4^{ème} degré MARRON sera tenu de présenter au minimum un 3^{ème} degré Jeunesse.
- Un 5^{ème} degré TRICOLORE sera tenu de présenter au minimum un 4^{ème} degré Jeunesse.
- Pour les POUSSINS : le classement doit se faire pour tous les degrés par 2 années d'âge et par degré uniquement en secteur

Toutes les gymnastes inscrites doivent figurer sur le palmarès. En cas de non participation : précisez BLESSEE si justifié par un certificat médical. Celui-ci devra obligatoirement être envoyé ou scanné en même temps que les palmarès à Marie Odile HANSENS. Palmarès : seules les gymnastes ayant fourni un certificat médical le jour même de la compétition, apparaîtront dans le palmarès et pourront s'inscrire aux challenges dans une équipe (en respectant les critères d'inscription) et seront considérées comme non étoilées et pourront passer aux 4 agrès pour obtenir leurs étoiles.

- 1 palmarès sera envoyé par courriel à chaque association du secteur à l'issue du concours.
- 1 exemplaire du palmarès seront remis à l'association organisatrice qui sera chargée de la diffusion auprès de la presse locale (ceci étant un moyen de propagande pour notre CD Nord
- Envoyer au **CD NORD + C APPELGHEM**, un palmarès complet par courriel.
- Adresser, impérativement, à la **Responsable** de la C.R.G.F. **Marie Odile HANSENS**,
 - 1 palmarès complet par courriel.
 - Le rapport secteur ([cf. à télécharger sur le site du CDN](#)).
 - Le tableau des juges.

A - Conditions d'obtention de l'étoile (Jeunesses et Aînées) : Cf. programme fédéral

B - Conditions d'obtention d'un badge (Poussins)

Les poussins ayant participé à toutes les épreuves (Saut-Barres asymétriques-Poutre-Sol), quel que soit leur total de points, se verront décerner le Badge **BLANC**.

Les poussins ayant obtenu **50 points** se verront décerner le Badge **VERT**.

Les poussins ayant obtenu **54 points** se verront décerner le Badge **BLEU**.

Les poussins ayant obtenu **61 points** se verront décerner le Badge **MARRON**.

Les poussins ayant obtenu **68 points** se verront décerner le Badge **TRICOLORE**.

Les poussins ayant obtenu **72 points** se verront décerner le Badge **TRICOLORE ETOILE**.

(Décision CDGF février 2013)

REGLEMENTS ÉTOILES GYMNIQUES C.R.G.F.
(aînées - mixage 5/6 ° Degré - 6 ° Degré)

ARTICLE 1 : Le concours aux étoiles C.R.G.F. est ouvert à toutes les gymnastes licenciées (Licences en règle depuis plus de 10 jours sinon application d'une amende - caution voir programme fédéral).
Il est organisé par la C.R.G.F. sous les règlements de la **F.S.C.F. Comité Départemental Nord-Pas de Calais**. Ce concours servira de qualification pour les rencontres INDIVIDUELS et CHALLENGES (voir règlement correspondant à ces concours).

Toute gymnaste qualifiée au 2^{ème} tour des Coupes Nationales doit obligatoirement s'inscrire en 6 ° degré. Il en est de même pour les gymnastes de la catégorie intermédiaire.
Toute gymnaste étoilée 6 ° degré ne peut descendre de degré.

ARTICLE 2 : APPLICATION du règlement et conditions de l'obtention des étoiles gymniques - (Cf. Programme Fédéral)

ARTICLE 3 : Le lieu sera fixé par la CRGF.

ARTICLE 4 : Les inscriptions doivent parvenir au CD NORD 3 semaines avant la date du concours par courriel ou par poste (date de la poste faisant foi).
Aucun engagement n'est autorisé le matin du match.

ATTENTION : Le secrétariat du concours a la possibilité de refuser toute inscription parvenue au-delà de la date prescrite.

ARTICLE 5 : Les associations sont tenues de faire **parvenir la liste des juges avec les engagements des gymnastes au responsable juges** du CD NORD, 3 semaines avant la date du concours **par courriel**.

ARTICLE 6 : Les frais d'inscription, fixés par le Comité Départemental Nord, sont à régler au CD NORD. Chaque gymnaste concourra avec une fiche individuelle (feuille distribuée lors du contrôle des licences). La C.R.G.F. s'occupe d'apporter les écussons qui sont à la charge du **CD NORD**.

ARTICLE 7 : Les inscriptions doivent se faire sur la feuille d'engagement en séparant les catégories et les degrés (Voir fascicule Engagement.).
Nom et Prénom (en MAJUSCULES) - Date de Naissance - Degré de l'année en cours

Il est interdit de descendre de degré d'une année sur l'autre, ni en cours de saison.

CHALLENGES POUSSINS - JEUNESSES - AÎNÉES - PRESTIGE

Le Challenge est à la fois une compétition individuelle et une compétition par équipe.

1. REGLEMENTS GENERAUX

ARTICLE 1 : Pour participer à un Challenge, il faut avoir concouru aux Badges ou aux Etoiles (Secteur et C.R.G.F.) de la saison.

ARTICLE 2 : Toutes les associations (avec ou sans qualifiée individuelle aux Badges ou aux Etoiles) pourront présenter des équipes aux challenges.

ARTICLE 3 : Une équipe devra être composée de 3 à 5 gymnastes
 - passage de 4 gymnastes (identiques ou différentes) à chaque agrès (ou 3 si équipe composée de 3 gymnastes)
 - pour le palmarès, prise en compte des 3 meilleures notes à chaque agrès.

Explication inscription ESPOIRS A (2X5 + 2X6) - PROMOTION 1J - **PROMOTION 1P** (2X4 + 2X5)

Nombre de Gymnastes	AINEES		JEUNESSES/POUSSINS	
	6 ^{eme}	5 ^{eme}	5 ^{eme}	4 ^{eme}
Si 5 Gymnastes OU	3	2	3	2
	2	3	2	3
Si 4 Gymnastes	2	2	2	2
Si 3 Gymnastes OU	2	1	2	1
	1	2	1	2

Une gymnaste doit faire le même degré aux 4 agrès.

ARTICLE 4 : Les qualifiées individuelles devront impérativement faire partie de l'équipe de l'association si celle-ci inscrit une équipe Challenge dans le degré correspondant. Toute gymnaste absente ou blessée pourra être remplacée par une gymnaste ayant participé aux Etoiles ou Badges de l'année en cours. Dans une équipe une seule gymnaste sans référence est autorisée à concourir.

Toute modification d'équipe doit être faite par courriel 1 semaine avant la compétition et sur le document initial avec les modifications en rouge (sauf blessures ou malades de dernières minutes) à MO HANSENS et copie C. APPELGHEM. (damod.hanssens@orange.fr - christineappelghem@wanadoo.fr)

Les inscriptions nominatives des gymnastes dans une équipe ne peuvent être modifiées le jour du concours pour compléter une autre équipe inscrite.

ARTICLE 5 : Les gymnastes qui sont passées aux 4 agrès participeront au classement individuel.

ARTICLE 6 : Les frais de participation des équipes sont à payer avec l'engagement nominatif au Comité Départemental Nord.

NOUVEAUTE : EQUIPES CHALLENGE PRESTIGE

EXPLICATION DU FONCTIONNEMENT DU CHALLENGE PRESTIGE :

Composition : 2A - 2J - 2P Niveau : minimum 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}.

Faire des degrés différents ou identiques si niveau maximum

Aucun mixage autorisé : même ceux figurant dans les challenges normaux.

Peut participer :

- **Soit une gymnaste déclarée blessée aux Etoiles ou Badges.**
- **Soit une gymnaste non Etoilée.**
- **Soit une gymnaste sans référence pour l'ensemble de l'Equipe.**

Les gymnastes n'obtiendront pas leur écusson ou badge suite à cette compétition.

Les 6 notes comptent.

PALMARES : classement par équipe en pourcentage et classement individuel par catégorie également en pourcentage.

1 coupe pour la 1^{ère} Equipe avec 6 médailles d'or, 6 médailles d'argent pour la 2^{ème} Equipe, 6 médailles de bronze pour la 3^{ème} Equipe.

Compétition en même temps que les challenges Aînées.

Une gymnaste ne peut, par exemple, faire partie d'une équipe Aînées puis participer à une Equipe PRESTIGE.

2. REGLEMENT CONCERNANT LES QUALIFIEES INDIVIDUELLES

ARTICLE 1 : Seront qualifiées à l'issue des Badges et des Etoiles organisés en secteur et C.R.G.F. :

POUSSINS

a) Les 3 meilleures notes des 1^{ers}, 2^{èmes}, 3^{èmes}, 4^{èmes} + les mixages 4/5 et les ex æquos des 2 classements d'âges confondus. Exemple :
les 3 premières en 2008/2009
les 3 premières en 2010/2011

b) Les 5^{èmes} degrés seront toutes qualifiées.

JEUNESSES

a) Les 3 premières des 1^{ers}, 2^{èmes}, 3^{èmes}, 4^{èmes} degrés, mixages 4/5 et 5^{ème} degré + ex æquo de la 3^{ème} place ETOILEES.

b) Les 5^{èmes} ETOILEES seront toutes qualifiées.

AINEES

a) Les 3 premières des 2^{èmes}, 3^{èmes}, 4^{èmes}, 5^{èmes} et mixages 5/6 degrés et 6^{ème} degré + ex æquo de la 3^{ème} place ETOILEES.

b) Les 6^{èmes} ETOILEES seront toutes qualifiées.

Les Jeunesses 5° ETOILEES et les AINEES 6° ETOILEES :

Les associations ayant plus de 4 gymnastes ETOILEES peuvent composer leur équipe de la façon suivante :

- 2 gymnastes qualifiées MINIMUM
 - + 1 gymnaste NON ETOILEE
 - + 1 gymnaste SANS REFERENCE
- Les autres en individuelles

Les GYMNASTES blessées, lors de la compétition des ETOILES et ayant fourni un certificat médical, peuvent faire partie d'une équipe.

TOUTE GYMNASTE QUALIFIEE INDIVIDUELLE, N'AYANT PAS D'EQUIPE, DOIT IMPERATIVEMENT ETRE INSCRITE SUR LE TABLEAU PREVU A CET EFFET.

ARTICLE 2 : Les gymnastes classées dans les 3 premières de chaque degré ou mixage lors des Challenges se verront dans l'obligation de présenter un degré supérieur l'année suivante. Il en est de même pour toute gymnaste qualifiée pour la finale des étoiles ou badges **présente ou absente** à cette compétition.

3. REGLEMENTS TECHNIQUES

ARTICLE 1 :

POUSSINS, JEUNESSES, AINEES

Une équipe composée de 3 à 5 gymnastes pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, et 6^{ème} degrés ainsi que pour les **mixages 4/5 Jeunesses et Poussins** (Promotion II) et les mixages 5/6 Aînées (Promotion II)

Présenter le même degré aux 4 appareils, pour tous les degrés sauf pour la promotion II Jeunesses/Poussins (mixage 4/5) et Promotion II Aînées (mixage 5/6) où l'on doit présenter le degré inférieur à un ou plusieurs agrès.

Pour les équipes 2X4 + 2X5 Promotion I Poussins, Promotion I Jeunesses, Promotion I et Espoir Aînées 2X5 + 2X6 : l'association inscrit les gymnastes dans les 2 degrés comme elle le souhaite à condition que soient respectés les 2 gymnastes par degré. (Ex. les 2 gymnastes inscrites en 4^o degré doivent impérativement faire un 4^o degré à tous les agrès, idem pour les 2 gymnastes inscrites en 5^o degré. Pour la 5^{ème} gymnaste inscrite le choix est de faire un 4^o degré à tous les agrès ou un 5^o degré à tous les agrès **suivant le degré manquant pour respecter les 2X4 ou les 2X5).**

ARTICLE 2 : **POUSSINS**

1 seul classement individuel toutes années d'âge confondues.

ARTICLE 3 : En raison de la cotation décalée, les répartitions en catégorie 2X4 + 2X5 Promotion I Poussins, Promotion I Jeunesses, Promotion I Aînées et 2X5 + 2X6 Espoir Aînées ne seront pas des répartitions minimum mais des répartitions obligatoires. A l'engagement, indiquer précisément les gymnastes effectuant les degrés correspondants. **Répartition à respecter sous peine de disqualification.**

Remarque : Étant donné que les Challenges sont combinés à une compétition individuelle, les gymnastes d'une équipe **Promotion I Poussins**, Promotion I Jeunesses, Promotion I Aînées et Espoir Aînées ne concourent pas sur le même plateau et/ou aux mêmes horaires.

ARTICLE 4 : Il est possible, afin de compléter une équipe dans toutes les catégories, de faire monter une ou plusieurs gymnastes de degré inférieur (mais ayant toutefois participé aux Badges ou aux Étoiles de la saison en cours ou 1 gym sans référence). Une gymnaste ayant été inscrite au degré supérieur (ou mixage) ne pourra plus descendre de degré le jour des Challenges, **jusqu' à la fin de saison** ni l'année suivante.

Une gymnaste ayant fait un mixage aux ETOILES et aux BADGES (ex : 3/4) doit OBLIGATOIREMENT faire le degré supérieur (4^o) pour participer aux challenges.

ARTICLE 5 : Les gymnastes n'ayant pas obtenu leur étoile mais participant en équipe Challenge participeront au classement individuel (Si passage aux 4 agrès) et obtiendront l'homologation de leur étoile si le minimum de points nécessaires est requis, l'achat de l'écusson est à commander au **CD NORD** et reste à la charge de l'association.

PARTICULARITES AINEES

Autorisation de faire monter une Jeunesse de dernière année dans l'équipe initiale de 2 Aînées pour obtenir une équipe de 3 dès l'inscription. Cette Jeunesse (5^{ème} degré maximum) participera également au classement individuel (Si passage aux 4 agrès) et, de ce fait, ne pourra participer en aucun cas aux Challenges Jeunesses. Cette Jeunesse devra respecter la norme des agrès Aînées. Indiquer clairement sur la feuille d'engagement qu'il s'agit d'une Jeunesse.

Tout cas particulier est à soumettre à la C.R.G.F.

Palmarès

Pour la lecture du palmarès, il est demandé à ce que les équipes et individuelles restent en justaucorps ; pour la remise des récompenses, l'équipe complète, **avec leur cadre**, se présentera au podium. Toutes les gymnastes doivent attendre la fin du palmarès avant de quitter le plateau sous peine de sanction (disqualification, amende, ...).

LE CHALLENGE NE SERA REMIS QU'AUX EQUIPES EN TENUE ET SUR LE TERRAIN.

Dans tous les cas, une équipe classée 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} n'étant pas présente à la remise des palmarès (sauf dérogation donnée par la C.R.G.F. en cas de retard important dans le déroulement des épreuves) sera déclassée. Les suivantes seront remontées au classement. Il en sera de même pour les individuelles.

CONDITIONS POUR L'INSCRIPTION DE PRINCIPE ET DE PARTICIPATION AUX INDIVIDUELS RÉGIONAUX

- L'engagement des gymnastes implique la proposition de juges compétents. (voir la répartition du quota des juges)
- Les associations devront obligatoirement proposer uniquement des juges diplômés de la fédération dans les catégories Fédéral, Libre et éventuellement 6^{ème} degré à la condition d'avoir suivi la formation code FIG de l'année en cours.
- La liste des juges pourra être complétée par les juges inscrits et participant aux initiations code FIG ou 6ème degré (cf. programme donné au responsable juge de l'association). Cf. fascicule règlement

TECHNIQUE : cf. code de pointage FIG en vigueur

- Catégorie I :
 - Catégorie II :
- } *Se référer au programme fédéral + code FIG + Catégorie II*

- Catégorie Intermédiaire :
Les feuilles de cotation sont consultables sur le site.
Les difficultés A FSCF du code Cat II ne sont pas autorisées.
Tremplin : idem catégorie I - Minime, Benjamine : 1 double ou 2 tremplins

Un tableau récapitulatif des 3 catégories est également consultable sur le site.

- Catégorie Poussin : idem Catégorie II sauf nombre illimité des difficultés B, C etc...

MATERIEL : 1 CD par gym, 1 musique par CD (clés U.S.B) selon l'organisateur. Portables interdits pour les musiques. Prévoir de mettre les musiques en format MP3 en précisant le titre de la musique, le nom de la gymnaste, la catégorie et le nom du CLUB (pour la date d'envoi et la personne destinataire cf. les consignes de ce concours).

NOUVEAUTE : Catégorie **POUSSINS** (voir en septembre)

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS Trophée Damien HANSSSENS

REGLEMENT :

Ces championnats sont ouverts à toutes les gymnastes Aînées, Jeunes et Poussins licenciées à la F.S.C.F.

Catégorie 1 :

Voir programme fédéral de la saison en cours "Championnats Nationaux Individuels".

Sont tenues de se présenter en :

HONNEUR (Juniors, Séniors) : Les gymnastes ayant obtenu :

46.00 Points ou plus en catégorie 1 la saison précédente aux individuels **Nationaux** et aux Coupes Nationales de l'année en cours.

AVENIR (Benjamines, Minimes, Cadettes) : Les gymnastes ayant obtenu :

44.00 points ou plus en catégorie 1 la saison précédente aux individuels **Nationaux** et aux Coupes Nationales de l'année en cours.

CATEGORIE 1 (sans dérogation possible) : Les gymnastes ayant obtenu :

BENJAMINES = 5^{ème} Etoile et 37 points

MINIMES = 5^{ème} ETOILE et 38 points

CADETTES = 5^{ème} Etoile (1^{ère} année) et 39 points

CADETTES = 6^{ème} Etoile (2^{ème} année) et 39 points

JUNIORS - SENIORS = 6^{ème} Etoile et 39 points

Aux Championnats **Régionaux ou Nationaux** de la saison précédente **et aux finales des Coupes Nationales**, il en est de même pour toute gymnaste inscrite au Championnat National Individuel de la saison en cours. (Joindre la photocopie des engagements aux Nationaux Individuels avec la feuille d'inscription).

Catégorie Intermédiaire :

Seul le règlement ci-dessous du fascicule sera valable pour cette compétition et non le PF.

Catégorie ouverte :

- **Toute gymnaste ayant participé au 1^{er} tour des Coupes Nationales et non qualifiée pour les Finales**
- A toutes nouvelles gymnastes (**envoyer le mouvement**)

Catégorie 2:

Voir programme fédéral de la saison en cours "Championnats Individuels Catégorie II".

Il faut être inscrite en 5^{ème} degré dans la saison en cours, pour toutes les catégories.

Une individuelle poussine de la saison précédente qui monte en jeunesse doit impérativement faire un 5^o degré pour y participer.

Après regard du palmarès toutes les gymnastes ayant obtenu au minimum **45 points** doivent obligatoirement monter en catégorie Intermédiaire (cf. la liste dans le fascicule engagement).

Catégorie Poussins :

La catégorie Poussins est ouverte aux Poussins titulaires du 5^{ème} degré Poussins.

En souhaitant que ce championnat puisse apporter à chacune une motivation dans la progression de notre discipline afin de représenter notre **Comité Hauts de France** aux Coupes **Nationales** et au Championnat Individuel National.

La C.R.G.F. félicite d'avance les candidates et le FAIR PLAY de tous.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES CONCOURS RÉGIONAUX

1. GENERALITES POUSSINS - JEUNESSES - AINEES

- Tout changement de catégorie ou forfait doit être fait au moins 10 jours avant la date du concours **par courriel à la Responsable de la C.R.G.F. et copie C. APPELGHEM sur le document initial et modification en rouge** (voir pénalité du règlement fédéral), (damod.hanssens@orange.fr ET christineappelghem@orange.fr)
- En cas de forfait dans les 10 jours précédents la date du concours, la présence des juges est obligatoire (amende de 50,00 € par juge manquant + payer autant de repas que le quota de juges exigé. (cf. décision de la CDGF du 15/09/2011).
- Toute association doit s'organiser pour présenter leur équipe même en cas de chevauchement d'horaire. (Décision CDGF. du 27 septembre 1998)
- Les équipes engagées en régional doivent s'engager dans la même catégorie en Championnat National
- Les inscriptions des Régionaux Aînées/Jeuneses doivent être envoyées en même temps que les Nationaux. Seules les associations ne participant pas aux Nationaux pourront modifier leurs équipes **jusqu'au 14/05/2019**
- En cas de suppression d'équipe pour un problème d'effectif, il est obligatoire de maintenir l'équipe inscrite dans la catégorie la plus élevée en supprimant celles des plus petites. Les horaires de passage devant être respectés.
Pour les ENSEMBLES : en cas de plusieurs équipes, la meilleure note sera prise en compte pour le classement.
- Pour éviter les erreurs de saisie, il est fortement conseillé de faire vérifier le total des points au secrétariat.

2. SPECIFICITES POUSSINS

1. Inscription selon les différentes répartitions proposées : P1 - P2 - P3 - P4 - P5 - **P6 - P7** (cf. engagement **P 55**)
2. Inscriptions : adopter le même principe que celui des Aînées et Jeuneses
3. **Si vous avez une équipe P2 et une équipe P3, il n'y a pas d'obligation de mettre une équipe P1 à condition de ne pas avoir 5 gymnastes effectuant un 5^{ème} degré à chaque agrès.**

Voir répartition dans le fascicule engagement P 55

CHALLENGE VERNETTE

Le Challenge **VERNETTE** est remis chaque année à l'association ayant obtenu le meilleur total de points calculés en fonction des classements des équipes (3 ou 5 gymnastes) lors des Challenges Aînées, Jeunesses et Poussins.

Suite à une décision de la C.D.G.F., les points pour le Challenge **VERNETTE** sont calculés de la façon suivante :

Le Comité Départemental Nord comprend actuellement 40 associations de gymnastique féminine.

On attribue 40 points à la 1^{ère}
 39 points à la 2^{ème}
 38 points à la 3^{ème}
 et ainsi de suite,

Ceci à chaque degré et à chaque Challenge : Aînées - Jeunesses - Poussins.

CHALLENGE Jean BAILLEUL

Le Challenge Jean **BAILLEUL** est remis chaque année à l'association ayant obtenu le meilleur total de points au mouvement d'ensemble lors du Championnat Régional Aînées.

CHALLENGE Jean-Claude RENARD

Le Challenge Jean-Claude **RENARD** est remis chaque année à l'association ayant obtenu le meilleur total de points au mouvement d'ensemble lors du Championnat Régional Jeunesses.

TROPHEE Damien HANSSENS

Le Trophée Damien **HANSSENS** est remis chaque année à la gymnaste ayant obtenu la meilleure note en table de saut lors du Championnat Régional Individuel avec un changement de catégories tous les ans (Intermédiaire-Catégorie II/Catégorie I/Catégorie Poussin).

TROPHEE Richard et Paulette DECORTE

Le Trophée Richard et Paulette **DECORTE** est remis chaque année à l'association ayant obtenu le meilleur total de points à la Formation Physique lors du Championnat Régional Poussins.